

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 05/06/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20240604-136377-DE-1-1

**Séance du mardi 4 juin 2024  
D-2024/151**

Date de mise en ligne : 06/06/2024

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 juin 2024, à 10h04,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Présidence de Madame Claudine BICHET de 12H30 à 13H43  
Suspension de séance de 13H43 à 14H53

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 13H41 à 13H43, Monsieur Cyrille JABER présent sauf de 11H53 à 14H53, Monsieur Matthieu MANGIN présent à partir de 10H35, Monsieur Maxime PAPIN présent à partir de 11H00, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 13H43, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 14H53, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 15H15, Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 16H20

### **Excusés :**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DATOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Ville de Bordeaux. Acquisition d'une emprise de 9 m<sup>2</sup> non cadastrée située rue Bahr à Bordeaux, en vue de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'un bâtiment communal accueillant la crèche municipale Armand Faulat et le centre d'allocations familiales (CPVA).**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, compétente en matière de voirie, est propriétaire et gestionnaire de la rue Bahr à Bordeaux Caudéran et de l'ensemble des accessoires de voirie se rattachant à cette voie.

Afin de permettre la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite à un bâtiment communal accueillant des services publics et notamment la crèche municipale Armand Faulat ainsi que le centre de formation de la Caisse d'Allocations Familiales (CPAV) situé rue Bahr, la Ville de Bordeaux doit acquérir une emprise de 9 m<sup>2</sup> non cadastrée en bordure de cette voie, non utile au cheminement piéton, correspondant à une rampe d'accès.

Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à la mise en accessibilité de cet équipement communal, ainsi que du transfert de charges, Bordeaux Métropole a donné son accord à cette cession, à titre gratuit, à la ville de Bordeaux.

La présente délibération a pour objet la validation de la présente opération par le conseil municipal de la Ville de Bordeaux, consistant dans l'acquisition à titre gratuit de l'emprise ci-dessus désignée, propriété de Bordeaux Métropole, ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,**

**VU** les articles L1111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que l'article L3112-1,

**VU** l'arrêté métropolitain n°24METAJPP00395A en date du 20 mars 2024,

**VU** l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2023-33063-02664, en date du 8 janvier 2024,

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment communal accueillant la crèche municipale Armand Faulat ainsi que le centre de formation de la Caisse d'Allocations Familiales (CPAV), la ville de Bordeaux doit acquérir gratuitement une emprise de 9 m<sup>2</sup> non cadastrée de domaine public, sise à Bordeaux Caudéran, rue Bahr, appartenant à Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'acquisition à titre gratuit, d'une emprise de 9 m<sup>2</sup> non cadastré de domaine public, sise à Bordeaux Caudéran, rue Bahr, appartenant à Bordeaux Métropole, au profit de la Ville de Bordeaux, afin de permettre la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment communal accueillant la crèche municipale Armand Faulat, ainsi que le centre de formation de la Caisse d'Allocations Familiales (CPAV).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 juin 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

POLE TERRITORIAL  
BORDEAUX



Direction du Développement et de l'Aménagement  
Service Foncier

Commune de Bordeaux

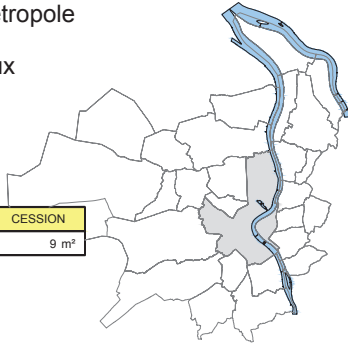
1 rue Bahr

Cession par Bordeaux Métropole

À la Commune de Bordeaux

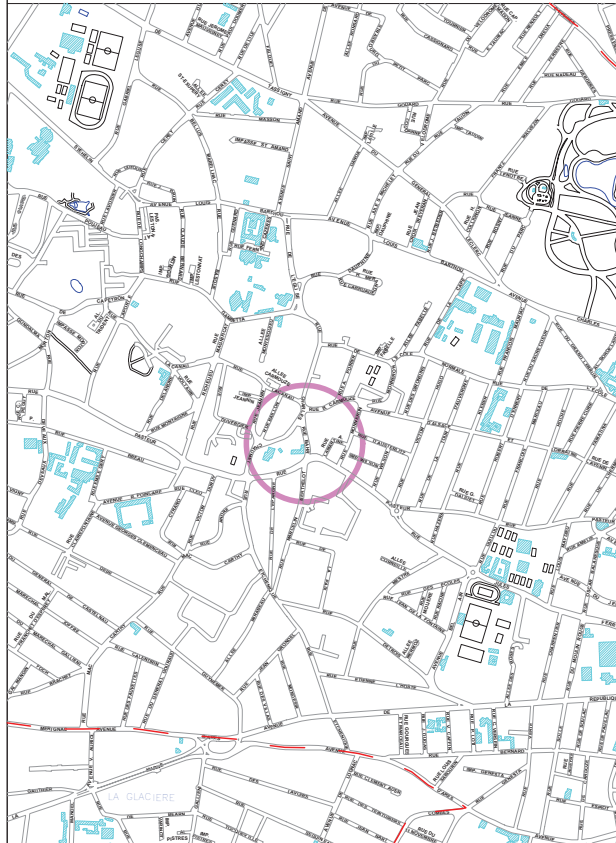
CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
NP	DP	9 m <sup>2</sup>	9 m <sup>2</sup>

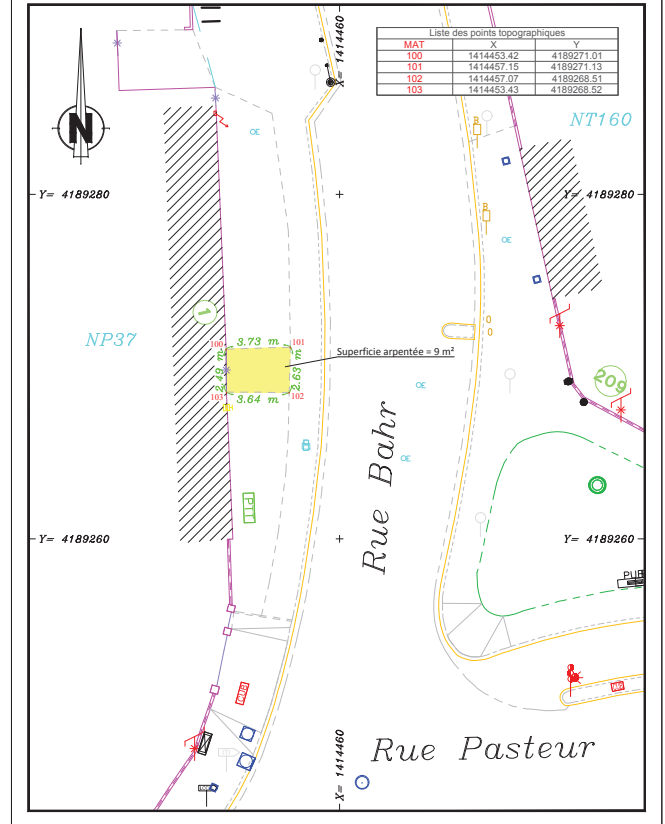


DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT  Mme Catherine BENEVENT	CODE POSEIDON :	DATE : 21/03/2024	CHEFFE DU SERVICE FONCIER  Mme Aude BERCIS-GAUGAIN  EQUIPE PROJET  Mme Lisa SIMON
	CLASSEMENT : DP		
Pole Territorial Bordeaux Cité Municipale 4, rue Claude Bonnier 7ème étage 33077 BORDEAUX TEL : 05 33 89 36 00 sftbx@bordeaux-metropole.fr		MODIFICATIONS : a : b : c : d : e : f : g : h :	

Plan de Situation Echelle: 1/10000



Plan de Masse Echelle: 1/200



NOTA: Plan dressé d'après l'état des lieux.  
Plan rattaché au système de projection de coordonnées Lambert 93 zone 4 (CC45).